

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2024-10-89



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024

Date de convocation :
27 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Paméla, LECAMUS Florence, LEMOINE-FOUILLARD Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LE CARVENNEC Éric, LELOUP Christian, LEROY Michel, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Éric, RICHARD Christian, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, TESSIER Michel, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
39

Nombre de votants :
41

Excusés avec pouvoir : M. PAUPY Richard (pouvoir donné à M. SOREL Damien), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à Mme LAMBERT Paméla)

VOIX POUR :
41

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2023

VOIX CONTRE :
0

ABSTENTIONS :
0

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes pour être présenté à leur conseil municipal.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil le R.P.Q.S. 2023 pour le SPANC.

Le Conseil Communautaire, après présentation de ce rapport et à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2023

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ mentioned in the text above. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the beginning and a vertical line at the end.